

Rapport du Président

Séance publique
jeudi 20 juin 2024
N° CD-2024-2-10-1
N° applicatif 9677

10^{ème} Commission

Commission Ouest Alsace - Saverne - Molsheim

Direction

Délégation territoriale Ouest Alsace Saverne-
Molsheim

FONDS ATTRACTIVITE ALSACE - TERRITOIRE OUEST ALSACE - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS ET APPROBATION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Résumé : Avec la Stratégie d'accompagnement et de contractualisation et les Contrats de Territoire Alsace, la Collectivité européenne d'Alsace souhaite impulser une dynamique de coopération et de partenariats qui renforcent la résilience autour de projets fédérateurs à fort potentiel de développement pour chaque territoire d'action.

Pour faire face aux grands défis énergétiques, écologiques, de cohésion sociale et d'attractivité, la Collectivité européenne d'Alsace a mis en place le Fonds Attractivité Alsace qui a vocation à apporter un soutien financier à la réalisation de projets qui répondent aux enjeux du Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim, à des besoins non couverts, porteurs de développement et de transformation des territoires et améliorent le Service public alsacien.

Au titre de ce fonds, il est proposé à l'Assemblée d'attribuer des subventions d'investissement d'un montant total de 311 181 € afin de soutenir deux projets dans les domaines de la mobilité douce et de la santé, d'approuver les termes des conventions de partenariat à conclure dans le cadre du Fonds Attractivité Alsace et d'autoriser le Président à les signer, ainsi que les conventions financières correspondantes.

La Collectivité européenne d'Alsace a défini, le 20 juin 2022, une politique d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires (délibération n° CD-2022-3-1-1) et a adopté, le 6 février 2023, un partenariat renforcé avec les acteurs locaux sous la forme d'un Contrat de Territoire d'Alsace, décliné selon les spécificités des 7 territoires d'action alsaciens (délibération n° CD-2023-1-1-2) à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace, les Communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre alsaciens.

Cette démarche précédée du Tour d'Alsace en 80 jours, des rencontres des territoires et de rendez-vous plus personnalisés au cœur des territoires, est le résultat de l'engagement volontariste de notre collectivité pour répondre, avec les acteurs locaux, aux préoccupations quotidiennes des alsaciens et à leurs besoins fondamentaux (se nourrir, se loger, se chauffer, se vêtir, se déplacer, se former, se soigner, avoir un emploi...).

Pour répondre à ces besoins, une approche en proximité, territoire par territoire a permis de mobiliser l'intelligence collective et de construire une approche différenciée de l'action publique partagée et adaptée aux réalités de chaque territoire en inscrivant trois grands enjeux : l'attractivité, l'environnement/l'écologie et la cohésion sociale, déclinés en objectifs opérationnels, dans les Contrats de Territoire Alsace.

Cette approche passe notamment par la mise en place de deux nouveaux fonds de soutien financiers aux projets : le Fonds Communal Alsace et le Fonds Attractivité Alsace - ce dernier constituant l'objet du présent rapport – dotés, au total d'une enveloppe budgétaire de 150 M€ sur la période 2022-2025.

Le Fonds Attractivité Alsace (FAA), s'adresse aux projets structurants qui répondent aux enjeux de transformation et de mutation du territoire, à des besoins non couverts, favorisent le développement du territoire et améliorent le Service Public Alsacien.

Ces projets découlent d'une relation partenariale assumée entre la Collectivité européenne d'Alsace et chaque porteur de projet, tant dans la co-construction de la réponse au besoin que dans l'implication du territoire fédéré autour du projet et de sa bonne réalisation.

Le règlement du Fonds Attractivité Alsace prévoit la conclusion de deux conventions spécifiques par porteur de projet :

- Une convention de partenariat à intervenir avec le porteur de projet spécifique, adaptée au contexte territorial, aux besoins à couvrir comportant les engagements particuliers des parties à la convention ;
- Une convention financière, afférente notamment aux modalités de versement de la subvention, régissant les relations entre le porteur du projet, bénéficiaire de la subvention et la Collectivité européenne d'Alsace.

I. Les projets du Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim

Deux projets du Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim sont soumis à l'approbation de l'Assemblée, ainsi que les conventions de partenariat y afférentes, pour un montant total maximum de subventions prévisionnelles de 311 181 €.

Les projets ont été présentés le 3 juin 2024 à la Commission Territoriale Ouest Alsace qui a proposé, par projet, un taux de soutien sur la base d'une dépense éligible, un montant de subvention maximal et les engagements réciproques négociés entre les parties. Seul l'organe délibérant de la Collectivité européenne d'Alsace est compétent pour attribuer les subventions.

Les projets sont présentés ci-dessous, et détaillés dans les conventions de partenariat annexées au présent rapport.

Il est précisé pour chacun d'entre eux, les enjeux adoptés dans le Contrat de Territoire Ouest Alsace, dans lesquels ils s'inscrivent.

1. Communauté de Communes de Hanau La Petite-Pierre – Projet d'un cheminement cyclable à Bouxwiller, ruelle des remparts :

A la fois lieu de passage pour accéder à l'école élémentaire à pied depuis le centre-ville et cheminement piéton sécurisé entre l'école élémentaire Marguerite Thiebold et l'accueil périscolaire en construction, ce projet à Bouxwiller prévoit de réaménager la ruelle des remparts pour les piétons et les vélos. Cette liaison permettra de déconnecter les flux piétons – cyclistes de la voirie départementale.

Il est proposé de contribuer au financement du projet de réalisation du cheminement cyclable de la ruelle des Remparts à Bouxwiller, porté par la Communauté de Communes de Hanau La Petite-Pierre, au titre du Fonds Attractivité Alsace du Contrat de Territoire Ouest Alsace, à hauteur de 8 069 € correspondant à 10 % d'une dépense prévisionnelle éligible de 80 694 € HT.

Il est précisé que le porteur du projet a, conformément au règlement du Fonds Attractivité Alsace, adopté le Contrat de Territoire Ouest Alsace 2022-2025 par délibération en date du 13/04/2023.

Le projet s'inscrit dans l'enjeu du territoire Ouest Alsace suivant :

Enjeu Attractivité : Pérenniser et renforcer les centralités structurantes d'un territoire attractif

- Objectif opérationnel : Développer la mobilité et l'inter-mobilité territoriale douce et collective, en mettant en relation les gares ferroviaires, routières, pistes cyclables, en lien avec les pôles structurants des bourgs-centre (emploi, services, santé, éducation, tourisme...) afin de fluidifier la mobilité dans les territoires et d'assurer les relais entre les territoires.

La Communauté de Communes de Hanau La Petite-Pierre souscrit aux engagements réciproques suivants :

- Réaliser et entretenir (ou faire entretenir par les Communes en fonction des compétences respectives) les aménagements cyclables créés dans le cadre de la présente convention ;
- Saisir les données SIG (Système d'Information Géographique) au format de la Base Nationale des Aménagements Cyclables (BNAC) et les transmettre à la Collectivité européenne d'Alsace ;
- Mettre en place une communication pour informer de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace au projet en cours de réalisation.

La Commune de Bouxwiller souscrit à l'engagement réciproque suivant :

- Mettre à disposition le foncier nécessaire à la réalisation du projet quand elle en est propriétaire ou à faciliter les démarches de négociation foncières portées par la Communauté de Communes pour des terrains appartenant à des tiers.

2. Commune de Wingen sur Moder – Projet de pôle médical et associatif à Wingen-sur-Moder :

En sa qualité de bourg centre et de Petite Ville de Demain, la Commune de Wingen-sur-Moder a décidé de construire un bâtiment répondant aux besoins des professionnels de santé et des associations locales en quête d'espace de rencontre et de réunion.

Le bâtiment du pôle médical et associatif sera composé de 2 niveaux :

- Rez-de-chaussée, pôle médical : cabinets de consultation pour les dentistes et les professionnels paramédicaux (cabinets d'infirmiers, kinésithérapeutes, psychologues) ;

- Au 1^{er} étage, pôle associatif : bureaux pour les permanences des services publics (impôts, mission locale), salles de réunion, salle polyvalente de 200 places.

Il est proposé de contribuer au financement du projet de pôle médical et associatif à Wingen sur Moder, porté par la Commune de Wingen-sur-Moder, au titre du Fonds Attractivité Alsace du Contrat de Territoire Ouest Alsace, à hauteur de 303 112 € correspondant à 15 % d'une dépense prévisionnelle éligible de 2 020 748 € HT, soit la partie médicale du bâtiment.

Le projet s'intègre dans le cadre du Contrat Local de Santé médico-social du Pays de Saverne Plaine et Plateau.

Il est précisé que le porteur du projet a, conformément au règlement du Fonds Attractivité Alsace, adopté le Contrat de Territoire Ouest Alsace 2022-2025 par délibération en date du 12/04/2023.

Le projet s'inscrit dans l'enjeu du territoire Ouest Alsace suivant :

Enjeu Attractivité : Pérenniser et renforcer les centralités structurantes d'un territoire attractif

- Objectif opérationnel : Développer les services prioritairement dans les bourgs centres : garantir l'offre d'équipements structurants des centralités, répondant à un besoin d'une population, d'un territoire élargi (habitat, santé, éducation, sport au collège).

La Commune de Wingen-sur-Moder souscrit aux engagements réciproques suivants :

- Mettre à disposition gratuitement les locaux du 1^{er} étage pour des événements portés par la CeA (4 fois par an maximum) ;
- Mettre à disposition gratuitement un bureau pour les consultations du service social (4 fois/an) ;
- Favoriser l'emploi d'un bénéficiaire du RSA lors de recrutement de personnel d'entretien des locaux en prenant attache en amont du recrutement avec l'équipe emploi du territoire Ouest.

Dans le domaine de la communication :

- Participer à l'accueil de réunions publiques sur les aides la rénovation thermique de l'habitat ;
- S'associer au réseau jeunesse FDMJC ;
- Faire le lien avec la Maison des Adolescents (antenne de Saverne) ;
- Faire le lien avec le Contrat Local de Santé : soin et prévention ;
- Communiquer à la Collectivité européenne d'Alsace les données relatives aux économies d'énergie générées par le photovoltaïque.

Dans le domaine de la santé :

- Faire en sorte que des stagiaires universitaires soient accueillis par les professionnels paramédicaux ;
- Mettre à disposition si nécessaire un logement pour l'accueil des stagiaires ;
- Mobiliser les professionnels de santé pour promouvoir les métiers paramédicaux auprès des collégiens dans le cadre de forums d'orientation et accueillir des stagiaires de 3^{ème} ;
- Encourager les professionnels paramédicaux à prendre en charge les publics démunis ou en rupture sociale orientés par les infirmiers de l'équipe mobile de santé et/ou ayant fait l'objet d'un bilan de santé.

Dans le domaine du bilinguisme :

- Mettre en place une signalétique bilingue ;
- Proposer des animations en allemand ou alsacien en lien avec la bibliothèque et le périscolaire.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

D'approuver, dans le cadre de la stratégie d'accompagnement et de contractualisation ainsi que du Contrat de Territoire Ouest Alsace 2022-2025, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux projets suivants :

Canton de Ingwiller

- A1. Réalisation d'un cheminement cyclable ruelle des Remparts à Bouxwiller porté par la Communauté de Communes de Hanau La Petite-Pierre.
- A2. Réalisation d'un pôle médical et associatif porté par la Commune de Wingen-sur-Moder.

D'attribuer, dans le cadre du Contrat de Territoire Ouest Alsace, deux subventions d'investissement au titre du Fonds Attractivité Alsace pour un montant total de 311 181 €, telles que détaillées dans le tableau joint en annexe au présent rapport et correspondant au soutien financier de la Collectivité européenne d'Alsace comme suit :

- une subvention d'un montant maximal de 8 069 € représentant un taux de 10% d'une dépense éligible de 80 694 € HT au bénéfice de la Communauté de Communes de Hanau La Petite-Pierre pour la réalisation d'un cheminement cyclable ruelle des Remparts à Bouxwiller ;
- une subvention d'un montant maximal de 303 112 € représentant un taux de 15% d'une dépense éligible de 2 020 748 € HT au bénéfice de la Commune de Wingen-sur-Moder pour la réalisation du projet de pôle médical et associatif à Wingen-sur-Moder.

D'approuver les conventions de partenariat à conclure, pour les projets subventionnés, entre la Collectivité européenne d'Alsace et les porteurs de projet précités, jointes en annexe au présent rapport, qui définissent notamment le partenariat et les engagements réciproques de chaque partenaire signataire, et m'autoriser à les signer ;

De m'autoriser à signer, avec les bénéficiaires des subventions, les conventions financières particulières destinées à permettre le versement des subventions précitées, établies sur la base du modèle type adopté par délibération n° CD-2023-3-1-2 du 19 juin 2023 en y apportant, le cas échéant, toute modification mineure qui s'avèrerait nécessaire,

De préciser que ces subventions pourront être versées en deux fois sur demande du bénéficiaire :

- Un premier acompte au prorata des dépenses réalisées dès lors qu'au moins 50% des dépenses éligibles du projet peuvent être justifiées ;
- Le solde à la fin de l'opération.

De préciser que les imputations correspondantes sont à prélever sur l'opération P063O016 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace tel que détaillé dans le tableau financier joint en annexe au présent rapport.

Les crédits concernés seront prélevés l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P063	O016	P063E016	T01	3253-204-2324-54	311 181 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.